

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2019

Etaient présents : Mmes HERMET, FUMEY, VINCENT

Ms, AGUADO, AZEMA, BETEILLE, CASSAN, DONS, HERRERO, HORTALA, MICHEL, PAILHES,

Procurations : GONZALEZ Christophe à PAILHES Yvon

Absents excusés : ESTEBANEZ, VICENS

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA COMMUNE

Le compte administratif de la Commune s'établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	905 794.55 €	995 752.16 €
	Section d'investissement	383 158.91 €	802 101.32 €

REPORT DE L'EXERCICE 2017	Report en section de fonctionnement		565 462.95 € (excédent)
	Section d'investissement	458 401.94 € (déficit)	

RESULTAT	Solde de fonctionnement	+ 655 420.56 €
DEFINITIF	Solde d'investissement	- 39 459.53 €

Le Maire ayant quitté la salle, le compte administratif a été voté à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA REGIE DU SITE

Le compte administratif du site s'établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	123 279.87 €	127 296.38 €
	Section d'investissement	48 655.84 €	37.82 €

REPORT DE L'EXERCICE 2017	Report en section de fonctionnement		
	Section d'investissement	9 864.81 (déficit)	

RESULTAT	Solde de fonctionnement	+ 4 016.51 €
----------	----------------------------	--------------

DEFINITIF	Solde d'investissement	- 58 482.83 €
-----------	---------------------------	---------------

Le Maire ayant quitté la salle, le compte administratif a été voté à l'unanimité

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le compte administratif du budget de l'eau et de l'assainissement s'établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE	Section d'exploitation	170 327.56 €	160 926.01 €
L'EXERCICE	Section d'investissement	123 759.98 €	46 140.67 €

REPORT DE	Report en section de fonctionnement		35 205.60 € (excédent)
L'EXERCICE 2017	Section d'investissement		220 714.66 € (excédent)

RESULTAT	Solde de fonctionnement	+ 25 804.05 €
DEFINITIF	Solde d'investissement	+ 143 095.35 €

Le Maire ayant quitté la salle, le compte administratif a été voté à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE	Section de fonctionnement	143.84 €	0.00 €
L'EXERCICE	Section d'investissement	0.00 €	0.00 €

REPORT DE	Report en section de fonctionnement		296.21 € (excédent)
L'EXERCICE 2017	Section d'investissement		0.00 €

RESULTAT	Solde de fonctionnement	+ 152.37 €
DEFINITIF	Solde d'investissement	0.00 €

Le Maire ayant quitté la salle, le compte administratif a été voté à l'unanimité.

VOTE DES COMPTES DE GESTIONS DIFFERENTS BUDGETS

La comptabilité du Percepteur étant identique à celle de la Commune, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité les différents comptes de gestion pour l'année 2018.

VOTE DES DIFFERENTS BUDGETS DE LA COMMUNE

Le budget principal, pour l'exercice 2019, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
1 544 157.03 €	1 544 157.03 €	307 087.56 €	307 087.56 €

Le budget annexe de la gestion du site, pour l'exercice 2019, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
292 795.51 €	292 762.51 €	294 646.84 €	294 646.84 €

Le budget du CCAS pour l'exercice 2019, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

DEPENSES	RECETTES
152.37 €	152.37 €

Le budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2019, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
184 069.17 €	184 069.17 €	203 991.46 €	203 991.46 €

VOTE DES TAUX DES QUATRES TAXES LOCALES

Le Conseil Municipal a décidé de reconduire pour l'année 2019 les mêmes taux pour les quatre taxes locales identiques à l'année dernière qui s'établissent comme suit.

TAXES	TAUX	PRODUIT
Taxe d'habitation	18.02%	166 739 €
Taxe foncière (bâti)	11.02%	91 631 €

Taxe foncière (non bâti)	74.94%	61 301 €
CFE	21.17%	22 250 €

TARIF DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal a décidé de reconduire pour l'année 2019 les mêmes tarifs de l'eau et assainissement que l'année précédente, à savoir :

- EAU : 1.00 € le m²
- ASSAINISSEMENT : 1.00 € le m²
- TAXE D'ABONNEMENT : 59.67 € /an
- LOCATION COMPTEUR : 9.00 € /an

APPROBATION MARCHE CREATION ROUTE FORESTIERE

Monsieur le Maire expose qu'en relation avec l'Office National des Forêts, il avait été étudié la possibilité de créer une route forestière au niveau de la forêt communale des Cabanelles afin de désenclaver celle-ci et ainsi permettre une meilleure vente des bois. Il signale qu'une consultation a été lancée et une seule proposition nous a été transmise. La Commission d'Appel d'Offres dans cette même séance a décidé de retenir la seule entreprise ayant soumissionné, à savoir l'Entreprise FABRE Georges de 11390 LES MARTYS pour un montant de 16 980.00 € H.T.

DEMANDE LOCATION DE GITE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande d'une personne qui souhaite louer le gîte situé rue de Verdun.

Le Conseil Municipal donne son accord sur cette demande et dit que le montant du loyer sera de 450.00 € par mois.

ACQUISITION TERRAIN

Monsieur le Maire signale que des administrés souhaitent céder à la commune des anciens jardins (cadastrés C 88 et 89) qui ne sont plus travaillés et situés à proximité du village. Le Conseil Municipal, considérant qu'il serait intéressant de faire ces acquisitions afin d'effectuer à l'avenir l'aménagement de ce secteur et notamment le débroussaillage de ceux-ci, donne son accord et dit que le prix d'achat sera fixé à 0.51 € le m².

GESTION SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le transfert de la compétence de la gestion « eau et assainissement collectif » à la Communauté de Communes était initialement prévu au 1^{er} janvier 2020. Celle-ci pouvant être repoussée en 2026, la Communauté de Communes demande au Conseil Municipal de se positionner. Le Conseil Municipal décide de s'opposer à ce transfert.

QUESTIONS DIVERSES

- ANNULATION REGIE

Monsieur le Maire signale qu'une régie sur le budget CCAS relative à la vente de livres ne fonctionne plus depuis de nombreuses années et qu'il y a lieu de la supprimer car elle a été intégrée dans celle du château. Le Conseil Municipal donne son accord pour cette annulation.

- ADHESION OIT

Monsieur le Maire signale qu'il y aurait lieu d'adhérer à l'Office Intercommunal de la Montagne Noire dont une antenne est située sur la Commune. Sachant que celui-ci diffuse beaucoup de publicité pour le territoire aux nombreux touristes qui l'utilisent, le Conseil Municipal décide d'y adhérer pour un montant de 15.00 € par an.

- DEMANDE ACQUISITION TERRAIN

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'un administré souhaitant acquérir une parcelle de terrain situé devant son habitation (parcelle C 459). Le Conseil Municipal décide de repousser cette décision au prochain Conseil car il souhaite se rendre sur place afin de déterminer l'exactitude de la limite du terrain.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 22h30.

Le Maire,

